

Conformément aux préconisations du Secrétariat Général du MENJS en date du 15 janvier 2021, la possibilité est donnée aux Recteurs des académies d'outre-mer de proposer aux Préfets, des adaptations locales au protocole sanitaire national.

La présente note, rédigée par l'académie de Martinique en lien avec la Préfecture de région, liste les adaptations des pratiques en EPS scolaire, en vue de les harmoniser avec le fonctionnement des activités sportives en club sur l'ensemble du territoire.

Repères en éducation physique et sportive :

- Possibilité d'utiliser les gymnases semi-ouverts, sans public et dans le respect des gestes barrières
- Possibilité d'utiliser les gymnases, sans public et dans le respect des gestes barrières
- Possibilité d'utiliser les salles spécifiques, (danse, tennis de table, musculation) à la condition qu'un nombre important de portes, de fenêtres ou de persiennes soient maintenues ouvertes sans public et dans le respect des gestes barrières
- Possibilité de pratiquer les sports collectifs sans public et dans le respect des gestes barrières
- Interdiction de pratiquer les sports de combat individuels ou collectifs
- Interdiction de pratiquer les sports de préhension individuels ou collectifs
- Faire valider l'adaptation locale par le chef d'établissement qui peut consulter l'IA-IPR EPS pour conseil.

Repères pour le sport scolaire :

Possibilité de reprendre les rencontres et les compétitions :

- Sans public et dans le respect des gestes barrières
- Uniquement sur des terrains de plein air ou gymnases semi-ouverts
- Pour les sports collectifs maximum 3 établissements par plateaux
- Interdiction de pratiquer les sports de combat individuels ou collectifs
- Interdiction de pratiquer les sports de préhension individuels ou collectifs

Précisions :

- Ces adaptations peuvent varier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire
- Le chef d'établissement/Président de l'AS doit être destinataire et décideur de toutes les pratiques
- L'IA-IPR EPS peut être saisi à tout moment pour conseil ou précision
- Les protocoles sanitaires en EPS du mois de novembre 2020 de passage aux vestiaires, de déplacements sur les installations ou d'accès aux structures restent en vigueur